



## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 4 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à vingt heures trente minutes en mairie sous la présidence de Madame Stéphanie CHORIN-SAVILL, Maire.

Date de convocation : 20 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 13

### Etaient Présents :

Stéphanie CHORIN-SAVILL, Philippe MICHEL, François BRIANDET, Daniel TREUVELOT, Marta BEILIN, Jean-Claude BERNAY, Séverine COGNARD, Jean-Philippe DESPERROIS, Christian PARIS, Nathalie REY, Albana WANNER, Louis YOSHIDA

Absents : Alain KUTOS, Jean François PERNEL

Absente excusée : Frédérique STEAD donne pouvoir à Stéphanie CHORIN-SAVILL

Secrétaire de séance : Marta BEILIN

## OUVERTURE de 25% des CREDIT EN DEPENSES d'INVESTISSEMENT - BUDGET COMMUNE

L'article L.1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**VU** l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, permettant au Conseil municipal d'autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**CONSIDERANT** que la Commune est en mesure de lancer dès le début de l'année 2026 certains projets générateurs d'engagements contractuels et financiers ;

**CONSIDERANT** que les engagements financiers ne peuvent être honorés d'un point de vue comptable que si les crédits d'investissement ont été ouverts dans le cadre du budget primitif 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'autoriser l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement pour l'année 2026 suivants :

	<b>BP BUDGET 2025</b>	<b>OUVERTURE 2026 (25% BP 2025)</b>
CHAPITRE 20	7000.00€	1 750.00 €
CHAPITRE 21	38 994.23 €	9 887.77 €
CHAPITRE 23	297 577.09 €	74 394.27
SOIT		<b>86 032.04 €</b>

Approbation à l'UNANIMITE

*DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice. DIT que Madame le Maire de la Commune de Boisemont est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.*

Secrétaire de Séance  
Marta BEILIN



Pour extrait conforme,  
Maire de Boisemont  
Stéphanie CHORIN-SAVILL